



CHARTRE DU CLUB - SAISON 2024/2025

Cette chartre a pour but de définir le rôle de chacun dans le club et de permettre un bon fonctionnement de celui-ci. Pour pratiquer l'athlétisme dans un bon esprit, les membres du club (toutes catégories confondues) se doivent de respecter cette chartre. En cas de non-respect de celle-ci, des sanctions pourront être prises (exclusion temporaire ou définitive du club). Merci aux parents de la lire et d'en discuter avec leurs enfants avant de la signer.

L'athlète :

Doit :

- Respecter les horaires d'entraînement.
- Avoir une tenue adaptée à l'activité sportive et à la météo.
- Respecter les règles, l'entraîneur et les dirigeants.
- Respecter les entraînements dispensés par son propre entraîneur et non par une autre personne
- Respecter les autres athlètes. Être sérieux et assidu aux entraînements.
- Respecter le matériel et les locaux.
- Porter **obligatoirement** le maillot du club lors des championnats **et** s'inscrire aux compétitions et épreuves diverses sous le nom du club.
- les athlètes qualifiés aux championnats qui déclareront forfait **sans prévenir le président** (sauf avis médical) devront s'acquitter de l'amende.
- Informer l'entraîneur ou les dirigeants d'éventuels problèmes (santé, conflits...)
- chaque licencié s'engage à **s'investir et à aider à au moins** une manifestation du club **et à participer** aux cross, compétitions et interclubs.

L'entraîneur :

Doit :

- Préparer physiquement et techniquement les athlètes. Connaître les règles de l'athlétisme et les faire appliquer.
- Veiller à la sécurité et à l'intégrité des athlètes sur le stade.
- Prendre en compte tous les athlètes quel que soit leur niveau.
- Sensibiliser l'athlète au respect et à la bonne utilisation du matériel et des locaux.
- Informer ses athlètes sur les futures compétitions et préparer les inscriptions. **Prévenir** le bureau avant tout déplacement avec les athlètes mineurs.
- Accompagner, conseiller et diriger ces athlètes lors des compétitions.
- Remonter au bureau tout conflit, tout problème détecté.
- S'assurer du bon ordre et du bon état des locaux en fin de séance.
- Quitter les lieux une fois que tous les jeunes athlètes aient été récupérés par les parents, y compris lors du retour de compétition.

Les dirigeants :

Ont le pouvoir décisionnel du club et la responsabilité de son bon fonctionnement, pour cela ils doivent :

- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux de l'esprit sportif.
- Promouvoir l'esprit sportif et l'esprit de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter et/ou régler tout conflit.
- Être présents aux réunions du bureau ou prévenir en cas d'absence.

Les parents :

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le club. Les parents soucieux du développement et de l'épanouissement de leur enfant doivent s'intéresser à leur activité en adoptant les comportements suivants :

- **Veiller et vérifier** à ce que les entraîneurs soient bien présents lors des entraînements avant de laisser leurs enfants sur le lieu d'entraînement.
- Informer l'entraîneur ou le club de tout problème médical survenant sur leurs enfants (douleurs, maladie, allergie, contre-indication, ...)
- **Prévenir** l'entraîneur en cas d'absence prolongée de leur enfant.
- Encourager leurs enfants à respecter la chartre du club et aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Favoriser la participation et accompagner dans la mesure du possible leur enfant aux compétitions.
- Participer à la vie du club (aide dans les déplacements, bénévole dans l'organisation de manifestations, officiels,).
- Être ponctuel et respecter les horaires.
- Veiller à bien renseigner les numéros de téléphone et adresse mail.

CHARTRE DU CLUB - SAISON 2024/2025

Coupon à rapporter lors de l'inscription

Nom /Prénom de l'athlète :

Merci de préciser votre disponibilité pour les manifestations organisées par Quéven Athlétisme :

- Kewenn Trail le 06 octobre 2024**
- Troc et Puces le 01 mai 2025**

Signature :

Des parents :
ou du représentant légal (pour les mineurs)

De l'athlète :